



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.03.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Natacha SALLE.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE.

Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance.

Objet : Cession de terrain - Syndicat des copropriétaires du 2 chemin de l'Envers
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le syndicat des copropriétaires du 2 chemin de l'Envers, représenté par M. Bertrand SWATON, propriétaire des biens cadastrés AM574, AM579, AM124 et AM652 au lieu-dit l'Envers, a manifesté l'intérêt pour régulariser l'emprise de domaine public délaissée d'une superficie de 107 m² située au droit de leur construction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

AR Prefecture

005-210501615-20250625-250311-DE
Reçu le 01/07/2025

Vu la délibération n° 25.03.10 en date du 25 juin 2025 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise cumulée de 107 m² au droit des parcelles AM 574, AM 579, AM 124 et AM 652 ;

Considérant qu'il a été proposé de céder l'emprise de domaine public d'une surface cumulée de 107 m² sur la base de 750€ le m² ;

Considérant la désaffectation de fait de l'emprise occupée par un terrain délaissé non affectée à l'usage du public ;

Considérant la nécessité de régulariser les occupations anciennes de portions de domaine public lorsque cela ne provoque pas de conséquences négatives pour les usagers ;

Considérant que ces portions de domaine public sont délaissées et n'entraînent pas de contraintes sur la circulation, il est proposé au conseil d'accepter la cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** la cession d'une emprise de 107 m² appartenant à la commune au profit du syndicat des copropriétaires du 2 chemin de l'Envers, sur la base de 750€ le m² soit un montant de 80 250 € (hors frais notariés et d'arpentage).
- **DIT** que les frais notariés et d'arpentage seront à la charge du syndicat des copropriétaires du 2 chemin de l'Envers représenté par M. Bertrand SWATON.
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILAR, située 11 avenue du Général de Gaulle 05100 BRIANCON, pour l'établissement de l'acte à intervenir.
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tous documents ou actes se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Paul FIGVED

Département des HAUTES ALPES
Commune de LA SALLE LES ALPES
PLAN DE DIVISION FONCIERE
"L'envens"
Section AM - DNC proche parcelle 652
Echelle : 1/200

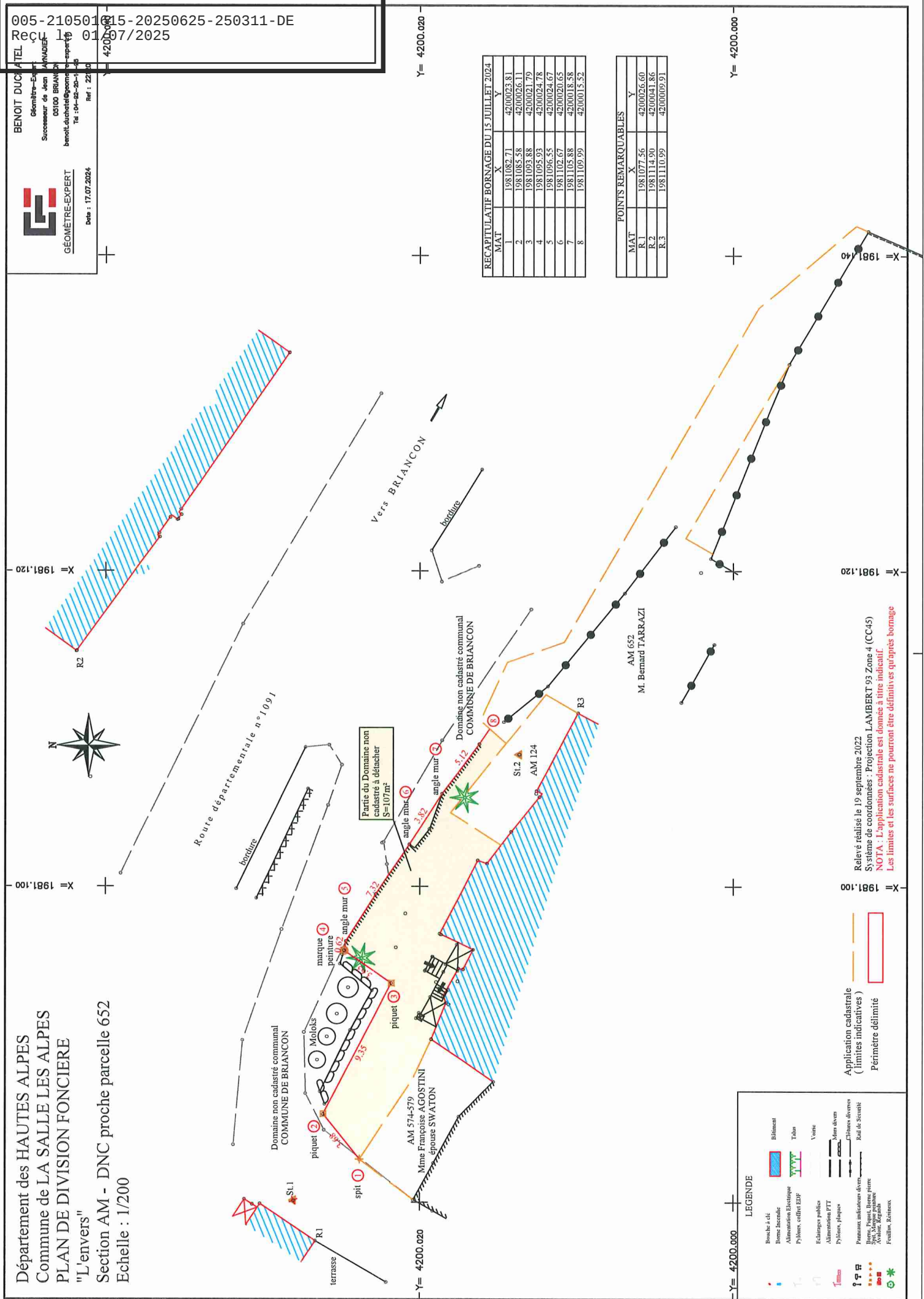


GÉOMÈTRE-EXPERT
Date : 17.07.2024

BENOIT DUCHATEL
Géomètre-Expert
Successeur de Jean LAMADIER
03100 BRIANCON
benoit.duchatel@geom-expert.fr
Tél : 04-92-80-11-40
Ref : 2210

005-2105015-20250625-250311-DE
Reçu le 07/2025

AR Prefecture



AR Prefecture

005-210501615-20250625-250311-DE
Reçu le 01/07/2025